

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRêTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement { 3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 12 fr.
(Payable d'avance): 6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.
Uu an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Lyon. Rhône. Départem.
Le Peuple Souverain donne les nou-
velles 24 heures avant les journaux de
Paris.

On s'adonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris,
chez LEJOLIVET et C[°]; rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 24 frimaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 15 décembre 1848.)

Attendons !

Que nos lecteurs ne s'étonnent pas si le langage du *Peuple Souverain* s'éloigne parfois des habitudes de la presse; notre origine ainsi que notre position sont exceptionnelles; journal populaire né d'une révolution républicaine, nous avons pris au sérieux tous ses principes, parce qu'ils germaient depuis longtemps au fond de nos cœurs, et nous n'avons pas même eu la peine de rompre avec les traditions d'un passé qui n'a jamais été le nôtre.

Nous parlons haut et franchement, parce que c'est le langage qui convient à la démocratie qui nous écoute; et comme nous ne sommes inféodés à aucune coterie, comme nous n'attendons d'aucun pouvoir ni places, ni dignités, ni faveurs, ni argent, nos opinions ne relèvent que de notre conscience qui est droite et pure.

Nous ne croyons qu'à un droit: la souveraineté du peuple; nous n'obéissons qu'à une passion: l' amour de la démocratie souffrante et opprimée; nos efforts n'ont qu'un but, son soulagement, son affranchissement.

On disait, il y a environ cent ans: Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire et le grand Frédéric, et ce quelqu'un c'est tout le monde.

Que la presse démocratique, le *Peuple Souverain* y compris, s'attribue — et ce n'est pas être modeste — tout le génie de Frédéric et de Voltaire; mais qu'elle accepte aussi la supériorité de ce quelqu'un, qui est tout le monde.

N'imitons pas le grand despote Louis XIV quand il disait: *l'Etat, c'est moi*; et ne disons pas, nous: le peuple, c'est moi; l'esprit et le bon sens, c'est moi, rien que moi!

Quand Raspail, notre ami, notre candidat, le socialiste auquel nous sommes restés, auquel nous resterons toujours fidèles, obtint dans son cachot les 100,000 voix de Paris et de Lyon, nous avons déclaré que ces suffrages étaient une absolue éclatante des accusations que faisaient peser sur lui quelques centaines de peureux.

Nous avons, ces jours derniers, combattu, et on sait avec quelle vigueur, les prétentions d'un candidat qui n'a pas nos sympathies; nous avons tiré de ses antécédents tous les arguments que nous suggérait notre défiance; entre nous et ceux que nous n'avons pas su convaincre, le scrutin a prononcé; nous appliquons à nos adversaires la loi que nous avons revendiquée pour nos amis; pour, nous le candidat est absous; le président reste à juger.

Que nos amis se rassurent: ce n'est ni une lâche frayerie ni une coupable faiblesse qui nous inspirent; nous nous inquiétons peu de savoir si ce que nous faisons est habile; mais à la veille d'événements dont Dieu seul a le secret, nous tenons à être en règle avec notre conscience.

Quel est donc le parti autre que celui du peuple qui a donné 84,000 voix à Napoléon dans notre département? Est-ce qu'il

n'y a plus à Lyon que sept mille républicains, parce que Raspail n'a eu que sept mille suffrages?

Le peuple n'a pas voulu nous suivre sur le terrain abstrait et métaphysique d'un vote négatif; le peuple a voté pour des principes qui sont les nôtres, pour des idées qui nous sont communes, et il leur a donné pour drapeau le nom de Napoléon, parce que ce nom est un symbole de victoire.

Mais ce que la démocratie veut avec un nom comme avec l'autre, c'est l'extinction de la misère, c'est le droit d'association, c'est le droit au travail, c'est enfin tout ce que Cavaignac a repoussé à coups de canons.

Eh bien! entre les 40,000 travailleurs nos frères qui espèrent dans le nom de Bonaparte et les 8,000 qui attendaient mieux de Raspail, l'avenir décidera, et le *Peuple Souverain* attendra les actes pour juger. Nous ferions acte de mauvais citoyens, si, par une polémique systématique et anticipée, nous arrêtons des intentions qui peuvent être bonnes; si nous rendions plus lourd, pour le président, un fardeau qui le sera déjà assez et trop par lui-même.

Que fera l'Assemblée?

Devant un président, dont le nom aura réuni quatre ou cinq millions de suffrages, en face des éventualités qui peuvent surgi^r, on se demande quel rôle est appelé à jouer l'Assemblée nationale, qui, elle aussi, doit son mandat à la souveraineté toute puissante du vote universel.

Elus à une époque déjà trop éloignée de la victoire populaire, les représentants ont vu se glisser, timidement d'abord, parmi eux, les partisans avoués de tous les régimes déchus. Leurs intrigues désorganisatrices s'ouvriront alors dans l'ombre et le silence des comités; puis, enhardis par la faiblesse des républicains leurs adversaires, profitant de toutes les fautes, exploitant tous les malheurs, cette habile minorité s'imposa au pouvoir, jeta la désunion dans les rangs de l'Assemblée et parvint à paralyser l'idée révolutionnaire.

C'est ce travail souterrain, dont les progrès échappaient à sa clairvoyance, ces intrigues secrètes, dont la réunion de la rue de Poitiers était le foyer, ce réseau mystérieux qui l'enveloppait à son insu, qui expliquent l'attitude molle, passive et irrésolue de l'Assemblée dans toutes les circonstances solennelles.

Reportons-nous aux différentes crises qu'elle a eues à traverser, nous la voyons toujours obéir à une pression étrangère, jamais l'initiative ne vient d'elle.

Au peuple enthousiaste qui l'installe aux cris de vive la République, l'Assemblée répond par le cri de vive la République! Au 15 mai, l'Assemblée attend qu'une victoire non disputée réunisse ses membres dispersés pour protester contre l'envahissement des pétitionnaires; la garde nationale triomphe et l'Assemblée crie: Vive la garde nationale! et lui vote adresse et remerciements. En juin, la lutte devient terrible, c'est une grande et décisive bataille, l'Assemblée abdique en faveur du canon et se prosterne devant le sabre du général vainqueur. En tout, elle obéit à une force qui vient d'ailleurs, elle suit le torrent quand son devoir serait de le diriger.

de pure race anglaise, qui ressemblait assez à un homard avec sa face ronde et sa veste écarlate.

Ce brave serviteur s'appelait John et n'avait qu'un chagrin, le goût par trop obstiné de son maître pour les chevaux de selle. Il regrettait amèrement de le suivre à franc-étrier, lorsque berlines et landau dormaient sous la remise.

Du reste, il était seul instruit de la cause des fréquentes absences du lord.

Hannah, surprise du silence de son père, questionna le valet de chambre, et John lui répondit, dans son idiome anglais-français, que nos lecteurs nous sauront gré de traduire, après cet échantillon!

— Goddam! il fallait tranquilliser v^o, lady Hannah... Milord il réservait une grande étonnement et du réjouissance beaucoup... Yes!

Cette réponse fut tout ce que la jeune fille put tirer de la discréption du vieux domestique.

Elle résolut d'attendre que son père expliquât lui-même le motif de ses démarques, et s'y résigna d'autant plus facilement qu'elle se plaisait beaucoup à cette campagne, achetée tout exprès pour elle dans un de ces moments d'adorable caprice où les femmes exigent un château du même ton qu'un enfant demande un jouet.

Lord Marchestal laissait à sa fille la plus grande liberté d'action, convaincu qu'elle ne s'écarterait jamais de la ligne tracée par une éducation sévère.

Ce système pouvait avoir de dangereuses conséquences.

Hannah n'était pas toujours la jeune personne grave et compassée qui faisait avec l'assurance d'une dame châtelaine les honneurs du salon de son père. Parfois le sérieux de la fille d'Albion cédait la place au folâtre enjouement de la française. Elle aimait à rejeter loin d'elle le rigorisme de l'étiquette, à courir à pied les environs, vêtue comme une villageoise, pleurant de bonheur lorsqu'elle avait secouru l'infortune dans les chauvières, et bientôt après riant aux éclats des grosses plaisanteries que lui débattaient les paysans.

La fille du lord se livrait à ces promenades vagabondes, en compagnie d'une espèce de soubrette, appelée Rosine.

Celle-ci, née dans le midi de la France, avait la peau brune et les yeux noirs des beautés méridionales. Vive, étourdie, séduisante, elle savait faire plier son caractère devant tous les caprices de sa jeune maîtresse, et

Et ces allures moutonnères sont si profondément inhérentes à sa nature, que le jour où, devant le déficit effroyable du budget, en face des aveux d'impuissance de tous les financiers de la vieille école, apparut un homme qui, huit jours plus tard, était, pour ses adversaires eux-mêmes, le génie le plus original et le plus profond, la plus puissante individualité qu'eut produit la République, il ne se trouve dans toute l'Assemblée qu'un pauvre ouvrier de Lyon, au sens droit, au cœur courageux, pour appuyer la prise en considération des projets réformatrice du citoyen Prudhon.

L'Assemblée, éminemment bourgeoise, apportait donc à Paris des instincts fort peu révolutionnaires; c'est surtout pour ne pas l'appeler sociale qu'elle a baptisé la République démocratique; aujourd'hui l'Assemblée restera-t-elle républicaine? Nous ne voulons pas en douter, nous ne voulons pas supposer qu'un serment puisse s'oublier si vite, nous espérons que devant un nom impérial la servante républicaine va se ranimer, nous pensons que les fractions éparses vont se réunir en un solide et invincible vaisseau, et que devant toute tentative d'un nouveau César, notre sénat trouverait aussi ses Catons et ses Brutus; mais nous avons voulu lui remettre sous les yeux le tableau de ses faiblesses passées, pour que le jour du danger venu, après avoir donné tant de gages à l'ordre et à la modération, elle puisse apporter devant la démocratie défaite et si souvent trompée, des preuves de son énergie et de sa résolution.

La démocratie ne redoute ni les prétendants ni les parjures; elle est assez forte dans sa foi pour ne s'effrayer d'aucunes suppositions, mais elle a droit de savoir sur qui elle pourra compter et avec qui elle devra compter.

Le résultat des votes de Marseille a une signification sur laquelle nous appellerons l'attention de nos lecteurs, non pas parce que c'est jusqu'à ce jour la seule exception que nous ayons à enregistrer, à l'immense majorité qui se prononce partout en faveur de Bonaparte, mais parce que nous y voyons la confirmation éclatante de tout ce que nous avons dit pour expliquer les votes du pays entier.

Il n'y a pas, pour ainsi dire, de démocratie à Marseille, le peuple y souffre moins qu'ailleurs, la classe des portefaix vit dans une aisance proverbiale, et dans les rares industries qui s'y exploitent, les salaires sont relativement assez élevés.

Marseille est une ville éminemment commercante et boutiquière.

Comptez les votes; le peuple a manqué là à Bonaparte, la majorité est allée à son concurrent.

Qu'en ne cherche donc pas à équivoquer sur le sens des élections à la présidence; la majorité donnée à Napoléon est toute démocratique, et dès que cette force lui manque, l'avantage est pour Cavaignac, représentant de la bourgeoisie conservatrice.

Il y a encore dans les sections des Bouches-du-Rhône une singularité qui mérite d'être remarquée; les légitimistes n'ont pas voulu cacher leur drapeau, ils ont donné leurs 2,000 voix au général Changarnier.

Il y a plus de dignité, plus d'habileté dans cette loyale pro-

dépouiller, une fois de retour au château, la familiarité qu'on lui avait permise au dehors.

A la fin d'une de ces joyeuses excursions, elles aperçurent un jeune homme assis sur la berge de la Seine et dessinant un point de vue des alentours.

La curieuse petite lady se glissa doucement derrière l'artiste pour examiner son payrage.

Mais elle ne fut pas heureuse.

Un frôlement du gazon la trahit, et le jeune homme, croyant avoir affaire à une paysanne, punît cette indiscrétion par deux baisers.

Hannah, la rougeur au front, s'éloigna précipitamment. L'inconnu jeta son album pour la suivre. Il allait l'atteindre; mais elle lui lança un regard si impérieux qu'il s'arrêta fasciné, n'osant avancer d'un pas, et tout honteux de la méprise qu'un déguisement lui avait fait commettre.

Il rôda, le lendemain, près de la grille du château, dans l'espérance de revoir celle qu'il avait offensée. Il la revit en effet, mais en calèche déguisée et parée d'une toilette splendide.

Cependant il eut le courage de s'approcher d'elle et lui adressa des excuses, qui furent accueillies avec embarras d'abord, ensuite avec bienveillance.

Ernest, — c'était le nom de l'artiste, — avait les manières douces et pleines de charme. Ses yeux étaient beaux; ses longs cheveux encadraient un front large et pur. D'ailleurs, Hannah se rappelait avec émotion les deux baisers qu'elle avait reçus. On ne devra donc pas s'étonner si Ernest, logé à Menden chez une vicile paysanne que chacun croit sa mère, prolonge tous les jours ses promenades jusqu'à Sèvres. Le hasard, ce dieu qui a toujours accusé d'être aveugle, mais qui se garde bien de l'être pour les amants, fait en sorte que l'artiste et la fille du lord se trouvent au lieu de leur première rencontre, qu'ils dessinent innocemment sur le même album, et qu'enfin ce mutuel amour des arts donne naissance à d'intimes causeries, à de tendres épanchements du cœur.

Le soleil commençait à disparaître derrière les hauts peupliers sous lesquels se cache le gracieux village de Sèvres.

Lord Marchestal, désespéré du peu de résultat de ses recherches, et revenu de Paris ce soir-là, beaucoup plus tôt que de coutume, se promenait en nacelle sur le fleuve pour dissiper sa mauvaise humeur. Il était

Feuilleton du Peuple Souverain.

UNE SINGULIÈRE HISTOIRE.

I.

Nous devons tout d'abord en prévenir nos lecteurs, ceci n'est pas un enfant de nos rêves, un produit de notre imagination; c'est un fait authentique, avéré, constant, une nouvelle page des *Crimes célèbres*, une scène d'hier, dont on peut à chaque pas rencontrer les personnages; une véritable histoire au pied de la lettre, où les allures habituelles du roman nous sont interdites. Il en résulte que nous n'avons pu changer les péripéties, ni varier les détails, ni modifier les caractères. Donc, si l'on a quelque reproche à nous adresser, ce sera d'avoir choisi cette histoire plutôt qu'une autre... et nous invoquons alors comme un droit notre fantaisie de conteur.

Vers la fin d'avril 1847, un riche Anglais vint s'établir dans une forte maison de campagne aux environs de Sèvres, et située tout au bord de la rivière.

Il était accompagné de sa fille Hannah, blonde et délicieuse enfant de seize ans, qui se proposait de polir au contact des mœurs parisiennes, l'austère éducation qu'elle avait reçue dans son pays.

Lord Marchestal, élevé tout récemment à la dignité de pair, en récompense de nombreux services rendus dans les Indes aux ministres de la Grande-Bretagne, pouvait compter parmi les rares éditions du *Bourreau bienfaisant*. Il s'emportait envers et contre tous, excepté contre sa fille, à laquelle il ne se montrait jamais que le sourire aux lèvres, s'éloignant aussitôt et restant même plusieurs jours sans la voir, lorsqu'une contrariété quelconque assombrissait son humeur.

Ses domestiques, il faut le dire, pâtissaient de la violence qu'il s'était faite devant son idole. Mais on n'avait garde de se plaindre: une bourse amenaît à coup sûr des gratifications ou des bienfaits.

De mystérieuses recherches exigeaient souvent la présence de milord à Paris.

Presque tous les jours il partait de grand matin pour ne rentrer que le soir. Il se faisait suivre dans ses courses par un ancien valet de chambre,

LA 3^e REPUBLIQUE
testation que dans l'application hypocrite des légitimistes lyonnais, qui voudraient se persuader à eux-mêmes et persuader aux autres que le triomphe de Napoléon est la première victoire d'Henri V.

Élection du Président de la République.

| | Louis Bonaparte. | Cavaignac. | Ledru-Rollin. | Raspail. |
|------------------------|------------------|------------|---------------|----------|
| Seine (Paris et la b.) | 191,565 | 88,745 | 25,513 | 15,420 |
| Seine Inférieure... | 41,158 | 8,289 | 2,995 | — |
| Nord (Lille et Val.) | 10,793 | 26,057 | 8,064 | — |
| Seine-et-Oise... | 37,222 | 6,137 | 251 | 75 |
| Seine-et-Marne... | 23,935 | 4,264 | 248 | 85 |
| Pas-de-Calais... | 9,384 | 6,901 | — | — |
| Somme..... | 94,681 | 4,577 | — | — |
| Esne..... | 7,241 | 1,333 | 321 | 12 |
| Oise... | 10,750 | 2,826 | 102 | 9 |
| Aisne... | 32,682 | 3,899 | — | — |
| Indre... | 1,320 | 1,272 | 2,447 | — |
| Vienne..... | 950 | — | — | — |
| Aube..... | 1,429 | 10 | — | — |
| Loiret..... | 8,992 | 4,572 | — | — |
| Indre-et-L. (Tours) | 8,261 | 1,669 | 359 | — |
| Eure-et-L. (Chart) | 2,881 | 1,514 | 61 | 17 |
| Loire-Inf. (Nantes) | 7,596 | 7,158 | 3,792 | 65 |
| Pas-Rhin... | 38,413 | 30,874 | 3,452 | — |
| Haut-Rhin... | 12,911 | 3,675 | 1,308 | 80 |
| Doubs... | 6,252 | 2,045 | 284 | 55 |
| Côte-d'Or... | 17,771 | 5,257 | 6,411 | — |
| Loire..... | 15,517 | 7,566 | 2,912 | 459 |
| Isère..... | 8,846 | 16,348 | 1,923 | — |
| Var..... | 6,722 | 14,306 | 4,777 | 984 |
| Gironde..... | 34,739 | 5,775 | 4,141 | — |
| Sarthe... | 7,627 | 865 | — | — |
| Loire-Inférieure... | 7,596 | 7,155 | — | — |
| Yonne... | 13,578 | 1,958 | — | — |
| Marne... | 5,871 | 1,063 | — | — |
| Aisne... | 938 | 906 | — | — |
| Nièvre... | 4,781 | 926 | — | — |
| Eure... | 44,424 | 6,911 | — | — |
| Manche... | 4,935 | 2,486 | — | — |
| Mayenne... | 6,306 | 1,202 | — | — |
| Calvados... | 1,674 | 390 | — | — |
| Vienne... | 2,240 | 209 | — | — |
| Indre... | 26,334 | 4,721 | — | — |
| Cher... | 26,829 | 4,002 | — | — |
| Maine-et-Loire... | 3,411 | 829 | — | — |
| Haut-Gar. (Toul.) | 12,431 | 2,219 | 6,142 | 69 |

On lit dans la *Sentinelle de la Marine* :

Le bâtiment à vapeur de la correspondance du Levant, l'*Oris*, a mouillé hier sur notre rade et est reparti le soir pour Marseille. Il a quitté Gaète le 6 du courant et a pris à bord M. de Clermont-Tonnerre et M. de Corseilles. Ce dernier s'est fait débarquer aux îles d'Hyères, d'où il est reparti hier au soir.

Le pape est toujours à Gaète, et n'est nullement disposé à venir en France.

Nouvelles d'Italie.

Les préoccupations inséparables de l'élection présidentielle nous ont forcés, durant quelques jours, à détourner nos regards de dessus nos voisins d'au-delà des Alpes. Pendant ce temps, le ministère piémontais a donné sa démission, et nos nouvelles de Turin nous annoncent qu'à la date du 11 décembre la crise ministérielle durait toujours. Le député Gioia, qui avait été chargé par le roi de former un ministère, vient de décliner cet honneur.

Rome, 6 décembre. — En apprenant la détermination du général Cavaignac de venir au secours du Saint-Père, le ministère romain s'est mis sur la défensive, et il prend toutes les mesures pour résister à toute tentative d'envahissement ou d'occupation, même passagère.

Une députation avait été envoyée au Pape pour le supplier de revenir à Rome ; sur son refus formel et apprenant qu'en outre il protestait contre les violences dont il avait été l'objet, le peuple romain aurait, dit-on, établi un gouvernement provisoire et prononcé la déchéance temporelle de Pie IX.

donc impossible à la jeune fille de rejoindre Ernest au lieu du rendez-vous, d'autant plus que le domestique du lord allait et venait sur la rive, selon que la rame inexpérimentée de son maître remontait ou descendait le cours de l'eau.

Hannah connaissait enfin le secret des démarches de son père.

La diserté de John s'était envolée devant les agaceries de la piquante soubrette, et Rosine racontait à sa maîtresse les confidences du valet de chambre, lorsqu'un coup de cloche résonne violemment à la grille du château.

Rosine, que la curiosité fit descendre se trouva face à face avec un individu dont la physionomie lui arracha presque un cri d'effroi.

C'était, nous devons le dire, un étrange visiteur, dont la tenue de mauvais goût et les manières communes laissaient deviner au premier coup d'œil le pilier d'estaminet ou le dandy de barrière.

En examinant les traits de la femme de chambre, ce personnage faillit perdre connaissance au son tour.

— Absolument la rencontre ! se dit-il, enfouissant son chapeau sur ses yeux et relevant au plus vite sa cravate par-dessus son menton.

De son côté, Rosine murmurait à voix basse :

— C'est bien singulier... j'ai déjà vu cette figure-là ! Mais le nouveau venu n'était pas homme à se déconcerter, surtout quand l'audace et la présence d'esprit lui devenaient indispensables. Persuadé, d'autre part, que le changement de costume empêchait la jeune fille de le reconnaître, il dit, en tirant des papiers de sa poche :

— Pourriez-vous y mademoiselle, me donner quelques renseignements sur le maître de cette propriété ?

— Milord est absent, répondit Rosine.

Elle voulait éloigner cet homme, qui lui inspirait un indéfinissable sentiment de crainte.

— Il reviendra probablement l'autre. En tout cas, si j'en crois un article inséré dans les journaux, c'est bien lord Marchestal, qui se nommait autrefois sir James Verpold et qui vient d'acheter cette propriété.

— Oui, monsieur... Connaissez-vous donc milord ? ajouta Rosine, en jetant un coup d'œil inquiet du côté de la rivière.

— Non, charmante ; mais je tiens beaucoup à faire sa connaissance. Il est, ma foi, dit, à la recherche de certain neveu... il est à la recherche de certain neveu...

Rome et le Pape.

L'Atta avait été mal informé en annonçant un mouvement à Rome à la suite de la protestation du pape. La ville est restée complètement calme. Au reste, les hommes qui sont à la tête du mouvement manquent complètement de l'énergie indispensable en ces grandes circonstances, et semblent embarrassés de leur victoire.

Cette protestation n'a pas produit, dans la ville, l'effet que le Souverain Pontife en attendait. Les ministres désignés par le pape ont tous refusé d'accepter la mission qui leur était confiée, et ont quitté immédiatement la ville. Le conseil des ministres s'est réuni. La chambre des représentants s'est également assemblée. La délibération, qui a été secrète, s'est prolongée une partie de la nuit, et elle a adopté deux proclamations, qui ont été affichées le 2 au matin.

L'Assemblée déclare nulle et non avenue la protestation du pape ; elle ajoute que : 1^e la chambre, n'admettant pas la légalité de cette pièce, ordonne aux ministres du peuple de continuer leurs fonctions ; 2^e que deux députés tirés de son sein se rendront auprès du pape pour l'engager à revenir dans la capitale ; 3^e qu'une proclamation sera envoyée aux provinces de l'Etat ; 4^e le haut conseil est engagé à imiter la chambre des représentants.

Le second placard recommande le maintien de l'ordre public.

La République n'est pas proclamée.

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE.

La politique extérieure présente assez de gravité, mais elle passe inaperçue devant le changement de la présidence.

Les fonds publics montent toujours ; on est parti, il y a douze jours, de 65 fr., on a touché 76 ; voilà donc 11 fr. de hausse, ou 11,000 fr. de différence par chaque contrat de 50,000 fr. Ce chiffre est énorme et doit entraîner de nombreux sinistres au parquet comme à la coulisse ; on les redoute.

On escompte encore 50,000 fr. de rentes.

Le 500, laissé hier à 73 fr. 70 c., monte à 76 fr. pour finir à 74 fr. 50 c. fin courant ; hausse sur la Bourse précédente, 80 c.

Le 3, de 44 fr. 80 c., arrive à 46 fr. et ferme à 45 fr. fin courant ; c'est 1 fr. 20 c. d'augmentation.

La Banque de France, de 1,540, arrive à 1,650 pour terminer avec 90 de hausse, à 1,630.

Les chemins de fer suivent l'élan général.

Orléans gagne 18, à 690.

Avignon-Mar-eille s'élève de 175 à 190.

Le Nord gagne 7, à 372 50.

La Bourse, vers la fin du marché, semblerait annoncer un temps d'arrêt, quoique le comptant soit bien tenu.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, 13 décembre 1848.

PRÉPARATIFS DE BATAILLE.

Une des feuilles les plus réactionnaires de Paris, l'*Assemblée Nationale*, fait grand bruit d'une soi-disant fabrication de cartouches qu'elle prétend avoir découverte dans un des faubourgs de la capitale. Ce journal affirme que ces préparatifs sont faits par les soins des démocrates, qui se disposeront ainsi à tenter prochainement un mouvement insurrectionnel. Les tendances et les habitudes de cette feuille nous font grandement douter de la vérité des bruits qu'elle met en circulation, dans le désir d'exciter les défiances et de semer de nouvelles divisions. Mais, quoi qu'il en soit, nous sommes, de notre côté, en mesure d'affirmer, et nous nous étonnons qu'aucun journal de Paris ne nous ait devancé à ce sujet, nous affirmons donc que s'il se fait des préparatifs de bataille, c'est-à-dire parmi les présumés amis de l'ordre. Nous l'avons déjà dit, les plus riches maisons bourgeoises de Paris regorgent d'armes et de munitions, et si l'on ordonnait des visites domiciliaires, c'est dans l'opulent quartier de la chaussée d'Antin, dans le faubourg Saint-Germain qu'elles produiraient le plus de résultats. Cependant le procureur de la République paraît s'être préoccupé des révélations de l'*Assemblée Nationale*. Ce magistrat paraît s'être informé avec beaucoup de sollicitude s'il était vrai que les démocrates fissent des amas de munitions, dans l'éventualité d'une lutte prochaine. Nous espérons que si nos observations, puisées également à bonne source, viennent à passer sous ses yeux, le procureur de la République ne les négligera pas. S'il croit, en effet, utile de surveiller les démocrates, il ne nous semble pas

moins indispensable de tenir les réunions machinées des royalistes.

Qu'on le sait bien, ce sont eux, et eux seuls qui peuvent avoir la pensée d'ensanglanter de nouveau la République, soit directement, soit indirectement. Ce sont eux qui sément dans le pays une agitation fébrile, qui alarment les intérêts par des rapports mensongers, qui font appel à toutes les mauvaises passions, à la peur, à l'égoïsme, à la cupidité. C'est eux donc qu'il faut surveiller et désarmer au besoin, car ce sont des hypocrites, des trahisseurs et de mauvais citoyens.

— On doit s'étonner, au premier abord, de voir les deux candidats socialistes, Ledru-Rollin et Raspail, n'obtenir, dans l'élection du président de la République, que 40,000 voix, alors que 67,000 suffrages réunis sur Raspail, ont, en septembre dernier, envoyé ce candidat à l'Assemblée nationale. C'est donc 30,000 voix environ que les socialistes ont reportées sur Louis Bonaparte. Le motif de cette désertion en masse s'explique par la crainte que les socialistes et beaucoup de démoocrates avaient de favoriser la candidature du général Cavaignac, en reportant leurs voix sur Ledru-Rollin ou Raspail. Comme les noms de ces deux représentants de la démocratie socialiste n'ont été mis en avant que comme une protestation, il importait que la majorité absolue fut acquise à Louis-Napoléon, auquel cas on échappait au danger de voir la majorité de l'Assemblée nationale, acquise et dévouée quand même, on le sait, au chef du pouvoir exécutif, nommer, conformément à l'article spécial de la constitution, le général Cavaignac président de la République.

— Le citoyen Dupont (de l'Eure) a été nommé président, les citoyens Arago et Lamartine vice-présidents, et le citoyen Jules Simon secrétaire de la commission des trente membres, chargée d'exercer les pouvoirs attribués au conseil d'Etat.

— Ce matin, les abords du palais de l'Assemblée et la place de la Concorde sont parfaitement vides de rassemblements.

En attendant la commission de 30 membres, nommée hier par les bureaux pour procéder, de concert avec le bureau de l'Assemblée, au dépouillement général du scrutin, va commencer dès aujourd'hui ses opérations, et s'est déjà constituée ce matin. Ont été élus : MM. Armand Marrast, président ; Arnaud (Ariège), Jules Richard et Ducos, secrétaires. La commission s'est subdivisée en neuf sous-commissions, pour se distribuer la besogne.

— M. Goudchaux a été nommé président, et M. Grévy, secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon et d'Avignon à Marseille.

— On assure que le général Cavaignac est décidé à présenter lui-même, avant la proclamation du président de la République, un décret d'amnistie pour toutes causes politiques, pour contraventions et pour délits forestiers ; les malfaiteurs seraient seuls exceptés. Le président de la République aurait alors à se prononcer sur cette mesure.

— L'ameublement de l'Elysée-National a commencé dès ce matin. Tous les préparatifs nécessaires pour l'installation du président se poursuivent rapidement ; le garde-meuble a été mis à contribution, et nous devons le dire, quelques familiers de Louis Bonaparte ont été admis à présenter leurs observations et à formuler leurs préférences.

— On nous annonce que l'anniversaire de la translation des cendres de l'empereur aux Invalides, sera l'objet d'une cérémonie toute spéciale, à laquelle assisteront de nombreux détachements de la garde nationale, de la garde mobile et de l'armée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 11 décembre.

Le citoyen Boissel. Je propose d'admettre les citoyens Boyer et Marliave comme représentants du peuple nommés par le département du Tarn, bien qu'il se soit rencontré quelques irrégularités, que votre bureau n'a pas jugées assez importantes pour annuler les élections de ce département.

L'honorable rapporteur fait connaître à l'Assemblée ces irrégularités.

Le citoyen président. Il n'y a pas d'observation ? je proclame les citoyens Boyer et Marliave, représentants du peuple.

Le citoyen Gayot, rapporteur de diverses pétitions

Renvoyé au ministre du commerce et de l'agriculture. — — — — — Le citoyen VERNINAC ST-MAËS, ministre de la marine. On a demandé qu'une partie de cette pétition soit renvoyée au ministre de la marine. Il s'agit d'une fourniture de toile. Je ne crois pas, messieurs, que le ministre doive revenir sur les marchés passés ; mais, dans tous les cas, je ne m'oppose point à ce que cette partie de la pétition soit renvoyée au ministre de la marine.

Des citoyens de la Tremblade (Charente-Inférieure) demandent qu'il soit fait des règlements pour parer aux abus qui se pratiquent à la pêche des huîtres, et qui menacent une destruction prochaine les bancs productifs de ce précieux coquillage. — — Renvoyé au ministre du commerce et au ministre de la marine.

Le citoyen président. Je vais donner lecture de l'ordre du jour de demain.

Le citoyen ministre des finances a la parole pour la présentation de divers projets de loi.

Le citoyen ministre des finances. Je dépose un projet de loi tendant à venir en aide à l'industrie de la fabrication des voitures.

Le citoyen ministre dépose deux autres projets de loi relatifs au budget de 1849.

Le séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 13 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets de loi tendant à autoriser les départements du Lot et de la Charente-Inférieure de contracter des emprunts.

Le citoyen Marie, ministre de la justice, présente un projet de décret tendant à l'abrogation d'un décret du gouvernement provisoire en date du 29 mars.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion le projet suivant :

Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit extraordinaire de 75,000 francs, pour acquitter les dépenses de la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 4 mars 1848, en l'honneur des citoyens qui sont morts pour la République dans les journées de Février dernier.

Un projet de décret prorogeant pour 1849 les lois antérieures sur les réfugiés, est également adopté.

On passe au projet de décret relatif au rétablissement de la contrainte par corps.

Art. 1^{er}. Le décret du 9 mars 1848, qui suspend l'exercice de la contrainte par corps, cesse d'avoir son effet. (Ce paragraphe a été adopté il y a quelque mois.)

La législation antérieure sur la contrainte par corps est remise en vigueur sous les modifications suivantes. (Adopté.)

TITRE PREMIER. — Dispositions relatives à la contrainte par corps en matière civile.

Art. 2. A l'avenir, la contrainte par corps ne pourra être stipulée dans aucun acte de bail pour le paiement des fermages des biens ruraux.

Le citoyen Durand prie l'Assemblée de ne pas adopter cet article, qui aurait les plus funestes résultats pour les propriétaires agricoles.

Le citoyen rapporteur soutient le projet.

Le citoyen Raymond présente de nouvelles observations au milieu du débat.

L'Assemblée, qui n'a prêté aucune attention au discours prononcé par la citoyen Dérôde, adopte l'art. 2.

Le citoyen Renouard propose une disposition additionnelle :

Neanmoins, la contrainte par corps sera prononcée par les tribunaux, lorsque le fermier aura enlevé, sans le consentement du propriétaire, les meubles, les bestiaux et attirails garnissant la ferme.

Le citoyen Duraud propose d'aggraver la contrainte par corps, au lieu de l'adoucir.

Après des développements fournis par le citoyen Labordère, l'article additionnel, combattu par le citoyen Baroche, est mis aux voix et rejeté.

Art. 3. Les greffiers, les commissaires-priseurs et les gardes du commerce seront comme les notaires, les avoués et les huissiers, soumis à la contrainte par corps, dans les cas prévus par le § 7 de l'art 2, 000 du Code civil. — Adopté.

La séance continue.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE.

Suite de la séance du 7 octobre.

Présidence du citoyen Vauxonne.

La discussion s'ouvre.

Le citoyen Pinet annonce d'abord qu'il lui a été déclaré, ce matin même, qu'un décret prochain devait aboyer la prestation en nature pour 1850. Le conseil passe outre.

Le citoyen Vallier combat les conclusions du rapport. Il veut abolir les prestations pour trois motifs : le premier, c'est que les prestations portent atteinte à la dignité personnelle de l'homme.

Le deuxième motif, c'est celui de l'économie bien entendue : les journées en ne se font pas, ou se font mal. Il y a donc un produit qui n'est pas en rapport avec la dépense.

Le troisième motif, c'est celui de la justice. C'est sur le pauvre que pèse le poids de la loi. Cet impôt devrait être en rapport avec la fortune, et il ne l'est pas.

Il regardera donc comme heureux que la conversion en argent eût lieu, et qu'elle fût portée, au maximum, à 20 centimes.

Le citoyen Vauxonne. Que l'on examine le vœu émis par le conseil d'arrondissement : on voit qu'il entend bien que les centimes soient votés par les conseils municipaux. Ces centimes seront facultatifs. Peut-on penser que les conseils municipaux les voteront ? Est-il un membre qui puisse le penser ? Les conseils municipaux ne voteront pas ou voteront seulement des sommes minimales.

Le conseil d'arrondissement a espéré surmonter la difficulté en accordant à l'autorité supérieure le droit d'imposer d'office.

Pour le préopinant, cette seule peine l'effraie. L'autorité, la dignité municipale, sont détruites ; la liberté elle-même est atteinte, la commune disparaît ; il votera contre la conversion.

Le citoyen Grinard ne partage nullement les craintes du citoyen Vauxonne. La liberté n'a rien à redouter de la conversion. Pour lui, il croit que toute difficulté serait levée, si une loi et non les conseils municipaux fixait ce genre d'impôt. Il n'entend nullement contester à la loi de 1836 ses bienfaits ; mais il faut que cette loi aussi marche : il faut la coordonner avec les institutions nouvelles ; et puis, cette loi n'est-elle pas injuste pour celui qui n'a pas ? Le pauvre marche à pied, il use peu les chemins.

Il désire donc la conversion, mais déterminée par la loi.

Le citoyen Chavaniac fait remarquer l'énormité de l'impôt de 20 centimes sur les quatre contributions.

Le citoyen Vauxonne dit que personne ne peut contester les progrès de la vicinalité. Prez que partout, les résultats ont été admirables. Dans le vœu du conseil d'arrondissement, ce sont les conseils municipaux qui voteront. Tous nous connaissons la composition des conseils municipaux : ce sont des propriétaires de la commune. Un minimum et un maximum leur seront soumis ; ils voteront toujours la plus faible somme. Il reconnaît, dans la loi de 1836, deux abus, celui d'imposer la prestation à l'habitant et non au propriétaire, et celui de n'avoir point suffisamment pensé le pauvre. Ces abus, on peut les corriger.

Le citoyen Méchet a établi trois classes de prestataires : le propriétaire, le fermier, le pauvre. Il désire que les deux premiers, profitant plus spécialement des chemins, soient rigoureusement atteints aux prestations. Quant au pauvre, il voudrait qu'il fut déchargé de tout ou partie, suivant l'appréciation du conseil municipal ; sous cette modification, il votera le maintien de la loi de 1836.

Le citoyen Martin partage entièrement l'opinion du conseil d'arrondissement.

La loi de 1836 n'est pas appliquée. Les maires émargent les journées non faites. Dans les communes, de riches propriétaires possèdent, et, comme forains, ils ne paient ni ne font des journées.

Les chemins sont dégradés non seulement par l'usage, mais aussi par les intempéries. Leur source est donc comme celle de tous les autres impôts, dans des causes générales ; pourquoi alors vouloir que cet impôt ne soit point acquitté en argent ? D'ailleurs, un avantage est laissé, c'est celui du rachat en partie.

Il ne faut point non plus que le conseil se préoccupe de l'opportunité ; ce n'est qu'un vœu qu'on demande. Il ne partage point l'avis du citoyen Vauxonne sur les difficultés qui naîtront des conseils municipaux. Il croit le vœu du conseil d'arrondissement sage.

Le citoyen Grinard fait observer qu'avec les prestations, des individus, en raison de leur âge, sont exempts quoique riches. Cet abus n'existerait pas si la journée était en argent.

Le citoyen Morellet. On ne saurait se dissimuler la gravité des considérations invoquées par le conseil d'arrondissement. D'un autre côté, tout le monde ne reconnaît-il pas que la prestation en nature n'a point fait ce qu'aurait fait l'argent ? La prestation n'est point libre ; il préfère donc un impôt voté par la loi. Il pense que, sans parler des 20 centimes, le conseil doit au moins adopter le principe posé par le conseil d'arrondissement, surtout avec l'atténuation du rachat en partie.

Le citoyen Berger. Un nouvel impôt en argent ne pourrait aujourd'hui être établi, sans crainte de troubles dans les campagnes. Les prestations, malgré leur défectuosité, ont cependant produit de bonnes choses. Il cite, à l'appui, des travaux exécutés pendant son administration. Quant à lui, il veut le maintien de la loi de 1836 ; il désire seulement qu'un agent-voyer surveille les travaux. Il croit qu'on pourrait aussi fixer un minimum d'impôt, en dessous duquel le pauvre serait exempt.

Le citoyen Merlet signale la négligence des maires, la facilité des émargements ; il votera pour la conversion en centimes.

Le citoyen Remillieux voudrait voir adopter l'avis émis par le citoyen Magnin. La prestation, suivant lui, est supportée en proportion de la fortune ; car il faut moins considérer les journées d'hommes que celles des animaux. La conversion en argent produirait encore ce résultat, que le riche qui dépasse toujours volontairement le nombre de ses journées, s'arrêterait devant un impôt en argent ; il voterait donc pour le maintien de la loi de 1836.

Le citoyen Grinard. Il est certain que quels que soient les amendements proposés à la loi de 1836, si elle n'est pas touchée radicalement, jamais la proportionnalité n'existera dans cet impôt. La conversion seule peut l'amener.

Le citoyen Boucaud demande que la loi actuelle soit maintenue sous les modifications qu'il proposerait ; notamment à la suite de l'art. 3, il proposerait un article pour les exemptions.

Que le conseil veille ; la conversion en argent sera la source de l'impôt progressif : elle entraînera le bouleversement de toutes les lois de l'impôt. Le préopinant examine la question au point de vue du droit naturel ; il signale les merveilles de la prestation et examine les conditions essentielles des quatre impôts.

Le vœu du conseil d'arrondissement a déjà trouvé un adversaire, c'est le conseil d'arrondissement de Villefranche ; pour lui, il ne votera jamais la conversion proposée.

La clôture est demandée.

Sur la proposition du citoyen Vauxonne,

Le conseil émet, à l'unanimité, le vœu que, soit par des réformes apportées à la législation actuelle, soit par une nouvelle législation, s'il est nécessaire, le gouvernement s'attache à rendre la charge des chemins vicinaux plus légère pour la population la moins riche et mieux proportionnée aux avantages que la propriété retire de l'amélioration ou du bon entretien de la vicinalité.

Des observations sont faites sur le point de savoir si des vœux seront émis, s'ils le seront immédiatement.

Le citoyen Rémond explique ce qui se passait dans l'ancien conseil, relativement au mode de présenter des vœux.

Le conseil, sans rien décider ni préjuger par un vote, écartera, quant à présent, tout vœu qui ne serait pas d'un intérêt général.

Le citoyen Morellet voudrait au moins que le conseil rappelât les vœux émis par les précédents conseils généraux. Il en signale cinq :

Délibéré :

Il est voté un impôt de cinq centimes additionnels facultatifs au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière pour dépenses d'utilité départementale et imputable sur le chapitre 28 de la deuxième section du budget de 1849. L'emploi du produit de ces cinq centimes sera ultérieurement réglé, lors de la présentation du budget des dépenses pour 1847, dans la deuxième partie de la session du conseil général.

Le citoyen Méchet formule une proposition tendant à l'émission de vœux.

Divers membres sont observés que cette proposition est tardive, que l'adopter serait revenir sur une décision prise hier, soit sur la proposition du citoyen Pinet, soit sur celle du citoyen Morellet : que le conseil avait définitivement arrêté que l'émission des vœux aurait lieu dans la session prochaine ; qu'il ne ferait, dans celle-ci, que rappeler cinq vœux, formés l'année dernière, et énoncés au procès-verbal de la dernière séance.

En conséquence, le conseil passe à l'ordre du jour sur la proposition du citoyen Méchet.

Le citoyen président présente ensuite deux observations, prises en considération par le conseil :

1^o Il est facile que le conseil-général n'ait pas eu, dès sa première séance, sous les yeux, les procès-verbaux du conseil d'arrondissement de Villefranche, comme ceux du conseil d'arrondissement de Lyon :

2^o Que, dans nos rapports comme dans nos résolutions, les avis de ces conseils furent toujours visés.

Le citoyen président annonce ensuite que l'ordre du jour est épousé ; il fait connaître que toutes les affaires dont le conseil a été saisi, pour cette première partie de sa session, sont épousées, que toutes ont reçu la solution dont elles étaient susceptibles.

Le procès-verbal de la présente séance est lu, adopté et signé.

Le citoyen président déclare cette première session close.

Et ont signé les membres présents.

1^o Vœu relatif à l'exécution du quai de la rive droite de la Saône, dans toute la longueur de la commune de Vaise ;

2^o Vœu relatif à l'élargissement et à la restauration des quais Humbert et de la Balcine ;

3^o Vœu relatif à l'amélioration de la navigation du Rhône ;

4^o Vœu relatif à l'agrandissement de la maison d'arrêt du Palais-de-Justice ;

5^o Vœu relatif à l'association des mines de la Loire.

Le conseil renvoie à sa prochaine session l'examen des vœux émis ne rappelant ceux signalés par le citoyen Morellet.

La séance est levée.

La prochaine réunion est fixée au lundi 9, à neuf heures du matin ;

Et ont signé les membres présents.

Séance du 9 octobre.

Sont présents les citoyens Vauxonne, Berger, Pinet, Morellet, Remillieux, Vallier, Edant, Martin, Suchet, Magnin, Varisay, Chavaniac, Royé, Vial, Robat, Rémond, Grillet, Chaley, Grinard, Bénévent, Daliu, Méchet, Champin, Boucaud, Lafosset et Merlet.

Le citoyen Suchet est arrivé après la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre est lu et adopté.

Sur le rapport du citoyen Rémond, au nom de la commission des finances :

Le conseil général,

Vu le rapport du citoyen préfet,

La commission des finances entendue,

Considérant qu'il importe d'assurer, par le vote des 8 centimes additionnels facultatifs, les dépenses présumées d'utilité départementale, sauf à en régler l'emploi lors de la représentation du budget des dépenses dans la deuxième partie de la session du conseil général ;

Chronique locale.

À présent que la victoire électorale est à peu près certaine, les vainqueurs commencent à se fractionner. Les légitimistes disent à qui veut les entendre, que le retour d'Henri V est prochain, qu'ils ont voulu essayer leurs forces et qu'ils savent maintenant tout ce qu'ils sont en droit d'espérer et d'exiger. Mais ce qui est plus sérieux, ce sont ces menaces continues qui sont faites par les monarchiens, de faire descendre dans la rue leur armée de l'ordre et d'exterminer les socialistes. On les verra venir !

— Hier, notre procès contre M. Chipier venait pour être plaidé devant la Cour d'appel, sur la question de compétence. Au moment où la cause allait être appelée, il est résulté des renseignements qui nous ont été fournis, la preuve que M. Chipier était entièrement étranger à la composition de la pièce de vers insérée dans notre numéro du 5 août. Par cette déclaration, nous sommes heureux de rendre hommage à la vérité.

— Cette nuit, dit-on, plusieurs estafettes sont arrivées dans notre ville ; on parle vaguement de troubles, sans préciser le lieu. Espérons que nous échapperons aux horreurs de la

O infernal conseil municipal, sans égal ! rends-nous nos votes, nos bulletins ! nous les retournerons, et nous inscrirons d'autres candidats plus soigneux de nos carreaux de vitres.

Oui, ces diables de conseillers sont fautifs ; à eux toute la responsabilité des maux à venir. Puissent-ils avoir sur leurs têtes toutes les pierres de taille, et sur leurs consciences toutes les peines de mortier !

Cela vous étonne, citoyen ; eh bien, voici comment la chose s'est passée, au plus tôt comme elle ne s'est pas passée :

Aussitôt l'apparition de la première pierre, nos conseillers auraient dû en prendre de suite le signalement et le transmettre à mains du préfet.

Voilà, citoyen rédacteur, le mal, le grand mal, car il est irréparable. Le préfet n'en peut mais... quelle négligence ! Voyez un peu comment les affaires auraient été bientôt arrangées, si, à l'apparition de la première pierre, le conseil municipal en eut averti le préfet ; le préfet se serait fait un véritable plaisir d'en avertir le ministre ; le ministre en aurait écrit un génie, le génie en aurait parlé au général.

Maintenant, retournez la manche :

Le général aurait répondu au génie n'importe quoi ; le génie aurait écrit au ministre, qui aurait répondu au préfet, et celui-ci, quatre mois après, aurait dit à nos conseillers municipaux : « Les affaires de la guerre ne me regardent pas, les pékins n'ont rien à voir dans un caisson d'artillerie, bonsoir les amis. »

Alors, d'après cette réponse très-possible, le conseil eût, ou donné sa démission, ou protesté de droit et de fait ; dans l'un ou l'autre cas le préfet, au nom du bon ordre, nous eut immédiatement flanqué une autre municipalité de premier choix, et vive la République ! Les frères ignorants en auraient ri comme des bossus.

Maintenant, citoyen rédacteur, vous savez tout, comprenez, commentez, comparez ce que je viens de vous dire, et vous verrez bien du tout.

Cependant, il nous a dit quelque chose de très-significatif, et que j'aimais oublier par malheur :

1° Il va faire part au ministre de cette affaire. — Voilà qui est bon !

2° Mais d'ici à la réponse du brave Lamoricière, les forts se bâtront ; — Voilà qui est bon !

3° Si l'on veut s'opposer au travail des embastilleurs, il opposera, lui, à ces tentatives populaires, toute son énergie, avec assaissement de mitraille, pétard, obus, fusées, etc., etc., etc. — Voilà qui est bon, bon, bon !

Vive Cavaignac ! Vive le National ! Vive... vive... Non, je me tais ; ces gens sont morts et je crains les mouchards.

Citoyen rédacteur, veuillez accepter mon salut fraternel.

— DÉCLARAT. P., un des délégués au préfet.

Départements.

Un bien triste événement, qui rappelle l'histoire de Dufavel, s'est passé le 22 novembre au hameau de Corneillan, distant de 5 kilomètres de la ville de Montréal (Gers).

Vers deux heures et demie de relevée, le fontainier Laurent Lacombe approfondissait de quelques mètres un puits en construction depuis l'an passé. Parvenu à une profondeur de 25 pieds, une partie du mur, qui n'était construite qu'en pierres sèches, s'écroule et l'enveloppe jusqu'à la ceinture. Il crie qu'on lui jette une corde ; mais il n'est pas compris, et l'éroulement continue. C'est dans ce moment que le nommé Jean Laverny, n'écoutant que son courage, se fait descendre dans le puits pour en arracher le malheureux fontainier qui déjà ne paraissait plus. Pendant qu'il était baissé pour accomplir cette œuvre, les pierres tombèrent avec fracas et s'amoncelèrent au-dessus de lui à une hauteur de près de trois mètres. Ce n'est qu'alors que les plus proches voisins sont arrivés sur les lieux. Bientôt leur nombre s'accroît et les travaux de dégagement commencent sous la direction du maître charpentier Gudole, qui travaillait à quelque distance du hameau.

Ces travaux ont été dirigés avec beaucoup d'habileté. Il était dangereux d'aborder les décombres amoncelés sans faire tomber préalablement le reste du mur. Cette opération, qui offrait beaucoup de difficultés, a été exécutée avec succès. Une échelle a été descendue, et les hommes ont fait la chaîne pour remonter les matériaux. Ce n'est qu'après un travail de sept heures qu'on est arrivé à Laverny. On l'a retiré tout meurtri et presque asphyxié, mais sans fracture ni dislocation.

Restait le fontainier, que quelques centimètres de pierres séparaient de ses libérateurs. Interrogé sur son état, il a répondu qu'il était debout, plein de courage et sans aucun mal. On a redoublé d'ardeur, et, après deux heures et demie de travail, vers minuit, il a été dégagé. Il a lui-même, et sans soutien, monté l'échelle, au milieu des acclamations de la foule, qui remerciait Dieu de la conservation miraculeuse de deux de ses enfants. Laverny, qui paraissait hors de danger, est mort dans la nuit. Il laisse une veuve et un enfant de trois ans dans la misère.

ALGÉRIE.

Le 4 novembre dernier, la population indigène de Bone était en grand émoi : une tentative d'assassinat venait d'avoir lieu au coin de la rue Trézel et de la rue Constantine.

Hamed-ben-Sifaou-Trabelsi, boulanger tripolitain, demeurant à Tunis, était récemment arrivé à Bone exercer une vengeance sanglante sur la personne de Fethoum-ben-Ahmed, chanteur tunisien, avec laquelle il avait eu des relations qui, plus tard, ont excité sa jalouse.

Samedi, il rencontra cette femme à l'extrémité de la rue Trézel, et la frappa d'un coup de poignard qui a pénétré dans le côté gauche, mais qui a glissé sur les côtes et ne paraît pas avoir de gravité.

L'assassin s'est ensuite réfugié sous les murs de la maison du commandant supérieur où il espérait trouver un asile inviolable, d'après l'usage de certaines villes musulmanes. La police s'en est emparée néanmoins au milieu d'une grande affluence d'indigènes. (Seysse.)

Allemagne.

PRUSSE. — BERLIN, 10 décembre. La *Zeitung-Halle* contient la nouvelle importante qui suit :

Les Russes auraient mis le pied sur le territoire hongrois. Ils seraient entrés à Quimper, qui fait partie de la Transylvanie.

SUISSE. — BERNE, 6 décembre. — Nous apprenons que le pouvoir central allemand ne donnera pas suite aux mesures dont il nous avait menacées.

— Le *Moniteur prussien* du 11 décembre contient l'ordonnance royale suivante, concernant le timbre des journaux :

A partir du 10 janvier 1849, le droit de timbre perçu sur les journaux politiques, en vertu de la loi du 7 mars 1822, cessera, conformément à l'article 24 de la constitution, d'être perçu, tant sur les journaux nationaux que sur les journaux étrangers.

Donné à Postdam, le 8 décembre 1848.

Suivent la signature du roi et celles des ministres.

OLMUTZ, 5 décembre. — La nouvelle de l'avènement de l'empereur François-Joseph I^{er}, a été communiquée aux cours européens par des princes de la famille impériale en personne. L'Angleterre seule en sera informée par l'intermédiaire de l'ambassadeur. On explique cette exception par la circonstance que des vaisseaux anglais fournissent sans cesse des vivres à Venise.

DANEMARCK. — COPENHAGUE, 7 décembre. — Le journal *Flyveposten* prétend savoir, de bonne source, que les diplomates partis pour Londres (MM. comte Reventlon et le conseiller de conférence de Treschow), ont emporté des instructions portant que, dans aucun cas, ils ne devront consentir à un partage du Schleswig, mais d'invoquer constamment la garantie donnée par les grandes puissances au Danemark, qu'il possédait toujours le Schleswig. Ce journal ajoute qu'il n'est pas non plus question d'une incorporation.

Angleterre.

LONDRES, 12 décembre. — Le comte Reventlon est revenu de Copenhague après une absence de deux mois. Les négociations entre le Danemark et l'Allemagne vont être reprises à Londres.

Le *Morning-Post* prétend savoir qu'il n'est pas vrai que l'on songe à une expédition de sir Napier contre le Maroc.

Les journaux anglais ne renferment pas de nouvelles politiques importantes.

Nouvelles diverses.

On a vu ces jours derniers, à Paris, chez M. Masson, jardinier en chef du jardin d'expériences de la société d'horticulture, au Luxembourg, un nouveau tubercule, qui peut être appelé à remplacer la pomme de terre avec avantage. Ce végétal, dont le nom vulgaire est *ulluco*, nom qu'on prononce *oulico*, a été envoyé par le ministre de l'agriculture, et est originaire de la province de Quitense, au Pérou. Voici les quelques détails qui nous sont transmis sur cette plante, par M. Masson, le premier horticulteur qui l'a cultivée avec succès.

L'ulluco peut se reproduire par tubercule, mais encore mieux par bouture et par marcotte. Ainsi cultivé, on peut en faire facilement trois récoltes dans le cours d'une saison.

Des boutures faites à plat, en plein air, le 7 septembre, ont produit, au moment de l'arrachage (le 20 novembre) des tubercules d'une belle grosseur. Un tubercule pèse 80 grammes, et il sera, plus tard, très facile d'en obtenir de plus gros, et, partant, de plus savoureux. Ces tubercules sont jaunes, un peu aplatis et ont la même saveur que les pommes de terre, qu'ils détiennent à coup sûr ; car, avantage inappréciable, leurs tiges fournissent un légume qui, lorsqu'on le coupe, repousse très vite et rappelle, par le goût, les fèves ou les haricots, et, par son aspect, les légumes frais. Outre que la reproduction de l'ulluco est très prompte, elle est très abondante. Une seule marcotte fournit une multitude de fruits qui se développent en terre et même sur les tiges.

Bourse de Paris, du 11 décembre 1848.

| | | | | |
|--------------------------|----|----|------------------------------|---------|
| Cinq pour cent..... | 75 | 50 | Emprunt Romain | 62.00 |
| Dito, fin courant | 74 | 50 | Emprunt Belge 1840... | 82.00 |
| Trois pour cent | 45 | 75 | Actions de la banque ... | 1600.30 |
| Dito, fin courant | 45 | 00 | Obligations de la ville ... | 1450.00 |
| Quatre pour cent..... | 00 | 00 | Obligation piémontaise | 815.00 |
| Rente de Naples | 00 | 00 | Quatre canaux | 00.00 |
| Dette active d'Espagne.. | 00 | 00 | Joissance des 4 canaux | 00.00 |

CHÉMIN DE FER.

| | | | |
|-------------------------------|--------|------------------------|--------|
| Saint-Germain..... | • | Orléans-Bordeaux..... | 372.50 |
| Versailles, rive droite | 112.50 | Nord..... | 370.50 |
| — rive gauche | 410 | Paris-Lyon | 185.00 |
| Paris-Orléans..... | 690 | Paris-Strasbourg | 335.00 |
| Paris-Rouen..... | 295 | Tours-Nantes | 120.00 |
| Rouen-Fléau | 190 | Montreuil | 100.00 |
| Marseille-Avignon | 87.50 | Dieppe | 81.00 |
| Strasbourg-Bâle | 233.75 | Charleroy | 100.00 |
| Centre..... | 233.75 | Lyon-Avignon | 100.00 |
| Amiens-Boulogne..... | • | Fampoux | 00.00 |

ANNONCES.

AVIS. Le sieur DAUDET, tailleur, depuis longtemps connu pour la spécialité du pantalon, afin d'être utile à toute la société, vient offrir ses services à MM. les amateurs de ce vêtement. Il assure la coupe la plus gracieuse pour tout genre de pantalons ; il fait à façon et au comptant. Son domicile est rue des Bouchers, 18, à Lyon ; il se rend à domicile.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE,

Pour la guérison prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gale, Boutons, etc.

INJECTIONS INFAILLIBLES DU DOCTEUR LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés, et qui ont résisté aux autres moyens.

Nous nous sommes livrés avec travail et réflexion à l'étude de l'affection vénérienne et de son mode d'assimilation avec notre organisation, à l'aide des moyens que nous annonçons nous sommes parvenus à lutter contre ses pernicieux effets d'abord, puis à en débarrasser tout-à-fait l'éco-

ne en très-peu de temps.

On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidiodes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

PAX : Le flacon essence de Salspareille, 5 fr.

Les injections infaillibles, 3

chez M. CAMUSSET, pharmacien, place des Carmes, 14, à l'avis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

MME JEUNET,

SAGE-FEMME JURÉE,

Rue Saint-Georges, 88, maison de la Fontaine des Trois-Cornets, au 3^e étage.

Elle offre aux dames enceintes des chambres à leur disposition, la jonsance d'un jardin garni de fleurs et de fruits, l'air pur et une vue superbe. Les pensionnaires qui voudront l'honorer de leur confiance seront traitées à des prix très-modérés. Elle assure aux malades un parfait rétablissement, et un médecin expérimenté donnera des consultes si leur position le réclame. Elle fait des accouchements en ville et donne de consultations gratuites de une heure à trois heures. — L'on trouve, à la même adresse, la fabrique de Poupées.

chez CHARAVAY frères, quai de l'Hôpital, 99, et galerie du Grand-Théâtre.

ALMANACH DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL

De l'Ami du Peuple,

Pour 1849,

Par F.-V. RASPAIL,

Représentant du peuple.

PRIX : 50 CENTIMES.

LA PLUS BELLE ÉTRENNE DE FAMILLE.

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE, GENRE MINIATURE, SANS MIROITÉ, Procédé spécial de M. Adrien BERTRAND,

Précédemment aux Terreaux,

Actuellement Quai du Peuple, 39 (ci-devant d'Orléans), Au premier étage, à l'angle de la place d'Albon, PAR TOUS LES TEMPS.

Épreuves de choix et SIGNÉES.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, au bureau de l'imprimerie cours de Brosses, 8 au premier, à la Guillotière.

A VENDRE.

Une Machine à vapeur, de la force d'un fort cheval, avec sa chaudière et tous ses accessoires.

S'adresser, port des Cordeliers 57, au concierge.

Le directeur-gérant, FAURE.

Imprimerie de veuve Ayné, gr. rue Mercière, 44.

PRIX FIXE.

GRANDS MAGASINS DE MEUBLES,

Quai Bon-Rencontre, 67, près le pont l'Hôtel-Dieu.

Le propriétaire des magasins ci-dessus tient un grand choix de meubles de tous genres, riches et ordinaires ; tapisserie première confection ; glaces et pendules de tous les prix ; enfin tout ce qui concerne l'ameublement complet ; le tout à